

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 14 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN, Vincent FREMONT, Nathalie TAVERNIER, André JORDAN, Catherine CULLAZ, Catherine PREMAT, Catherine VULLIEZ, Stéphane GREVAT, Emilie JAUD, Alexis TAVERNIER, Alexandre DELALE, Sophie COTTET et Frédéric THORD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Catherine GAGGIOLI (procuration à Sophie COTTET).

SECRETAIRE DE SÉANCE : André JORDAN

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2026 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes – CRC – sur les budgets primitifs 2026
- Vote des taux de fiscalité locale
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Décision modificative n°1 du budget remontées mécaniques
- Nomination d'un délégué au SYANE
- Nomination d'un délégué au CNAS
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – CRC – SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'avis du 10 avril 2026 de la Chambre régionale des comptes sur les budgets primitifs de l'année 2026 a été transmis aux élus par mail le 20 avril dernier.

Le Maire confirme que ce contrôle a été demandé par la Préfecture de la Haute-Savoie suite à l'envoi des budgets votés par le Conseil municipal du 2 février 2026. Il explique que les budgets ont été élaborés en collaboration avec M. CUGNET, Conseiller aux décideurs locaux et qu'ils contenaient des provisions liées à la situation de la SAEM du Roc d'Enfer. Cependant, la Préfecture a considéré que ces provisions n'étaient pas suffisantes, ce qui rendaient les budgets non sincères.

La Chambre Régionale des Comptes préconise dans son avis de provisionner la totalité des créances dues par la SAEM du Roc d'Enfer à la Commune en raison de son placement en redressement judiciaire :

- Les garanties (50%) des 2 emprunts souscrits par la SAEM du Roc d'Enfer pour la neige de culture en 2015 et pour le télésiège des Follys en 2017.

- Les loyers et charges des appartements des saisonniers loués par la SAEM du Roc d'Enfer.
- Les redevances annuelles de la délégation de service public qui sont dues dans le cadre du contrat de DSP.
- La refacturation d'un emprunt contracté par le SIVU et repris par la Commune, puis refacturé à la SAEM du Roc d'Enfer.

Le Maire confirme que la Commune doit provisionner ces sommes en attendant le mois d'août 2026, qui correspond à la fin de la période de redressement judiciaire. Il confirme que l'administrateur judiciaire a contacté la magistrate de la CRC pour appuyer sur le plan de continuité de l'activité. Le plan de trésorerie est bon. La SAEM du Roc d'Enfer paie ses échéances de prêt. Mais malgré cela, la Commune doit tout de même effectuer ses provisions.

L'avis de la CRC comprend également une provision pour l'astreinte dans le cadre du dossier de régularisation administrative de la piste de la Chanterelle. Le Maire confirme que le dossier est bloqué, la magistrate de la CRC a même contacté la DDT, Direction Départementale des Territoires, pour connaître leur avis. La Commune doit recevoir un courrier mais à ce jour, aucun courrier n'a été reçu. Le dossier de régularisation comprenant notamment les études d'impact et étude environnementale a été réalisé dans les délais et joint à la demande prorogation du délai de régularisation auprès le Tribunal correctionnel de Thonon qui n'a pas encore répondu à cette requête.

Le Maire confirme qu'il est défavorable à l'augmentation de la fiscalité locale. Il confirme avoir sollicité l'aide financière de la Communauté de Communes. Le Président de Haut-Chablais Interco, M. Jean-François BERGER, était sur le principe favorable mais la Préfecture a confirmé que cette aide ne pouvait être qu'une avance de trésorerie et non une inscription au budget en recette.

Sylviane COTTET DUMOULIN demande si les taux de fiscalité pourront faire l'objet d'une future baisse. Le Maire confirme que les taux de fiscalité sont votés tous les ans et ils peuvent être augmentés ou diminués par le Conseil municipal.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le Maire présente les taux actuels :

- Taxe foncière bâti : 24.53 %
- Taxe foncière non bâti : 96.91 %
- Taxe d'habitation : 20 %

Le Maire confirme que la Chambre régionale des comptes demande aux élus d'augmenter la part communale de la taxe foncière de 24,53% à 26.16 %. Le Maire présente une simulation de taxe foncière d'un chalet individuel et en application de ce nouveau taux, la taxe serait augmentée de 47€. Il propose aux élus de voter l'augmentation de la taxe foncière pour cette année et de la baisser les années prochaines pour que les administrés récupèrent, sur 2 ans, le montant de cette augmentation exceptionnelle.

Le Maire propose aux élus de passer au vote. Frédéric THORD s'abstient et Alexandre DELALE lui demande s'il a une autre solution. Frédéric THORD répond qu'il ne dispose pas d'assez d'éléments pour voter pour ou contre et qu'il ne maîtrise pas le dossier comme peuvent le faire des élus de l'ancien mandat. Le Maire répond que les élus ont les mêmes éléments que lui, à savoir l'avis de la Chambre régionale des comptes. Stéphane GREVAT demande si la Commune a d'autres moyens de baisser les dépenses des administrés comme la facture d'eau ou d'autres taxes.

Après discussion, les élus votent à 12 voix pour, 1 abstention (Frédéric THORD) et 2 voix contre (Sophie COTTET et Catherine GAGGIOLI) l'augmentation de la Taxe foncière sur le bâti à 26.16% et de maintenir les deux autres taux.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'avis de la Chambre régionale des comptes, le Maire présente la décision modificative suivante du budget principal 2026 :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 - imputation 62268 - 653 155.80 (marge inscrite au budget 2026)
Chapitre 65 - imputation 65736222 + 287 071.05 (augmentation de la subvention du budget principal vers le budget des remontées mécaniques).
Chapitre 68 - imputation 6815 + 20 300.00 (astreinte liée à la condamnation pour la piste de la chanterelle)
Chapitre 68 - imputation 6815 + 333 986.50 (garanties de 50% de 2 emprunts contractés par la SAEM du Roc d'Enfer)
Chapitre 68 - imputation 6817 + 3 969.87 (loyers et charges dus au titre des locations d'appartements pour les saisonniers de la SAEM du Roc d'Enfer)
Chapitre 68 - imputation 6866 + 102 000.00 (perte des actions de la Commune au capital de la SAEM du Roc d'Enfer)

Ce qui augmente les dépenses de fonctionnement de 94 171.62 €. La section de fonctionnement est équilibrée, en recette, par l'augmentation de la fiscalité locale chiffrée à 94 171.62 €.

Section d'investissement

Recette :

024 (vente terrains) + 1 079 815

Le Maire confirme que la section d'investissement se retrouve en sur-équilibre en recette. La CRC préconise d'inscrire la recette de la vente des terrains communaux dans le cadre de l'OAP de Plan Milieu. Le Maire propose de ne pas inscrire de dépenses en face, les autorisations d'urbanisme étant toujours en cours d'instruction.

Après discussion, les élus votent à 12 voix pour, 1 abstention (Frédéric THORD) et 2 voix contre (Sophie COTTET et Catherine GAGGIOLI) la décision modificative n°1 du budget principal 2026.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Conformément à l'avis de la Chambre régionale des comptes, le Maire présente la décision modificative suivante du budget remontées mécaniques 2026 :

Section de fonctionnement

Recette :

Chapitre 74 - imputation 741 + 287 071.05 (subvention issue du budget principal)

Le Maire confirme aux élus que cette subvention a fait l'objet d'une demande de retrait par la Préfecture et en parallèle, la CRC préconise de l'augmenter à défaut d'autres solutions.

Dépenses :

Chapitre 68 - imputation 6817 + 236 977.55 (redevances de la délégation de service public dues par la SAEM du Roc d'Enfer à la Commune)
Chapitre 68 - imputation 6817 + 32 168.66 (remboursement d'emprunt par la SAEM du Roc d'Enfer)
Chapitre 68 - imputation 6815 + 17 924.84 (remboursement d'emprunt par la SAEM du Roc d'Enfer)

Après discussion, les élus votent à 12 voix pour, 1 abstention (Frédéric THORD) et 2 voix contre (Sophie COTTET et Catherine GAGGIOLI) la décision modificative n°1 du budget remontées mécaniques 2026.

NOMINATION D'UN DELEGUE AU SYANE

Le Maire confirme aux élus que le Conseil doit nommer un délégué au SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie. C'est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département qui intervient sur des projets relatifs aux réseaux d'énergie, à l'éclairage public, à la mobilité, à la chaleur renouvelable et l'aménagement numérique.

Vincent FREMONT propose sa candidature.

Les élus valident à l'unanimité la nomination de Vincent FREMONT délégué au SYANE.

NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS

Le Maire confirme aux élus que le Conseil doit nommer un représentant au CNAS – Comité National d'Action Sociale. Cette association nationale accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents. Le CNAS est un outil de mutualisation permettant aux collectivités adhérentes d'offrir à leurs personnels des prestations sociales, culturelles et de loisirs.

Nathalie TAVERNIER propose sa candidature. Le Maire confirme que Christel SCIARDIS sera la représentante du personnel au CNAS.

Les élus valident à l'unanimité la nomination de Nathalie TAVERNIER représentante au CNAS.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des attributions que le Conseil municipal a délégué au Maire, celui-ci confirme qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 23 avril dernier.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/PC07423817B0022M04 24/02/2026 SCI TERD'AULPS Route des Grandes Alpes Changement de destination				
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	AT0742382600001 24/02/2026 SCI TERD'AULPS Route des Grandes Alpes ERP Changement destination				
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382600007 08/04/2026 WARD Sam 200 route de la Ficle Extension maison, abri voiture, réhabilitation mazot	B 1003- 1004 1005-1009 1017	N-A	bleue 79A bleue 78G rouge 156Y	Chemin de randonnée Corridor écologique ABF
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382600008 + AT 02 13/04/2026 JC2B 4679 route des Grandes Alpes Extension réserves, modif. Surface vente et chambres froides, création 2 mezzanines				

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PC0742382600009	AI 432	UC	bleue 52A	
RECU LE	13/04/2026				
NOM	STOFFEL Fanny				
LIEU	Route de la Borne				
OBJET	Chalet				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP0742382600004	AB 586	UH	bleue 64A	ABF
RECU LE	03/03/2026				bâti patrimonial
NOM	PILCHER Hugo				chemin de randonnée
LIEU	65 route de la Villaz				
OBJET	remplacement grillage par clôture bois				REFUS le 10/04
NUMERO	DP0742382600005	AB 586	UH	bleue 64A	ABF
RECU LE	03/03/2026				bâti patrimonial
NOM	PILCHER Lucy				chemin de randonnée
LIEU	65 route de la Villaz				
OBJET	piscine				
NUMERO	DP0742382600006	C 1475	N	non étudiée	chemin de randonnée
RECU LE	09/03/2026				
NOM	COTTET DUMOULIN Denis				
LIEU	Montolivet				
OBJET	Pose revêtement bois sur dalle + pose charpente ardoise				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP0742382600007	B 944	UH	bleue 42H	bâti patrimonial
RECU LE	12/03/2026				
NOM	COTTET DUMOULIN Guy				
LIEU	547 route de la Ficle				
OBJET	restauration de la moitié de la toiture				
NUMERO	DP0742382600008	C 1697	UH	bleue 99C	
RECU LE	12/03/2026				
NOM	BABOIN Thibaut				
LIEU	149 impasse de la Grotte				
OBJET	Transfo fenêtre en entrée				
NUMERO	DP0742382600009	AI 359	Uhp	bleue 60A	
RECU LE	13/03/2026				
NOM	FUTUR HOME				
LIEU	82 route des Martinets				
OBJET	Panneaux photovoltaïques				SANS SUITE le 22/04

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO RECU LE	DP0742382600010 16/03/2026	AI 307 308-362 357	A	bleues 62B-61A-60A	
NOM	DELALE Eric				
LIEU	85 impasse sur le Char				
OBJET	Fermeture appentis pour création extension				
NUMERO RECU LE	DP0742382600011 20/03/2026	E 2431-106 105-104	N-UH	bleue 138A rouge 141X	bâti patrimonial
NOM	E lance Technologies Propres				
LIEU	805 route d'Essert la Pierre				
OBJET	panneaux photovoltaïques				
NUMERO RECU LE	DO0742382600012 01/04/2026	AH 214-215	UC	bleue 60A	
NOM	SCOTT Matthew				
LIEU	46 impasse Girod				
OBJET	Annexe				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO RECU LE	DP0742382600013 08/04/2026	AE 203-516	UB2	Bleue 66B	
NOM	TAVERNIER Alexis				
LIEU	2153 route des Grandes Alpes				
OBJET	Raccordement de 2 balcons				
NUMERO RECU LE	DP0742382600014 14/04/2026	E 36-37 35-2058	UH-N	bleues 140L-138A	Bâti patrimonial chemin de randonnée
NOM	PACHOUX Fantin				
LIEU	168 route du Plan de Lesse				
OBJET	Aménagements extérieurs, enduit sur façade				
NUMERO RECU LE	DP0742382600015 15/04/2026	F 993-995	Aalp	bleue 29I	Bâti patrimonial
NOM	MUDRY Kentin				
LIEU	Prod'Aulps				
OBJET	Fenêtre				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO RECU LE	DP0742382600016 17/04/2026	G 1033	UB2-UC	bleue 52A	
NOM	Syndic Drouzin Immobilier				
LIEU	1868 route de la Moussière				
OBJET	Ravalement façade				
NUMERO RECU LE	DP0742382600017 20/04/2026	C 1470-1473	A-N	non étudié	Chemin de randonnée
NOM	GALLAY Aimé				
LIEU	Montolivet				
OBJET	Enrochement				
NUMERO RECU LE	DP0742382600018 23/04/2026	A 2350	UH	bleue 79A	
NOM	STAPLES Alecia				
LIEU	1481 route de la Villaz				
OBJET	Fenêtre				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU0742382600015	AD 414			
RECU LE	19/02/26				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	1828 route des Grandes Alpes				
NUMERO	CU0742382600016	AD 546			
RECU LE	24/02/26				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	1859 route des Grandes Alpes				Fait le 07/04
NUMERO	CU0742382600017	G 876			
RECU LE	02/03/2026	1058-1060			
NOM	NOVALPS	1062-1064			
OBJET	cu de simple information	1066-1068			
LIEU	110 route de la télécabine	1071			
NUMERO	CU0742382600018	AD 414			
RECU LE	12/03/26				
NOM	1594 notaires				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	1828 route des Grandes Alpes				
NUMERO	CU0742382600019	G 486			
RECU LE	16/03/2026	487-511			
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	2343 route des Grandes Alpes				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU0742382600020	AI 252-254			
RECU LE	20/03/26				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	52 route des Martinets				
NUMERO	CU0742382600021	G 498			
RECU LE	23/03/26				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	2802 route de la Moussière				
NUMERO	CU0742382600022	AI 9			
RECU LE	23/03/2026				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	673 route de la Moussière				
NUMERO	CU0742382600023	G 1034-1035			
RECU LE	25/03/2026				
NOM	Confluence notaire				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	1866 route de la Moussière				
NUMERO	CU0742382600024	B 1580			
RECU LE	31/03/2026	1590-2329			
NOM	Me ATTEY Simon				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	170 chemin du Relais				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU0742382600025	B 1604			
RECU LE	01/04/26	1607-1608			
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	Bois Derry				
NUMERO	CU0742382600026	AC 6			
RECU LE	01/04/26				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	Chez les Martins				
NUMERO	CU0742382600027	G 838-420			
RECU LE	02/04/2026	1206-750			
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	Route de la Moussière				
NUMERO	CU0742382600028	G 185			
RECU LE	13/04/2026				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	130 impasse de la Chenalettaz				
NUMERO	CU0742382600029	G 1033-1035			
RECU LE	16/04/2026				
NOM	NOVALPS				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	1868 route de la Moussière				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU0742382600030	G 876-1058			
RECU LE	17/04/26	1060-1062			
NOM	Me Bravetti	1064-1066			
OBJET	cu de simple information	1068-1071			
LIEU	110 route de la télécabine				

Sylviane COTTET DUMOULIN présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP26001	DRIEL Stéphanie	2862 route de la Moussière	Modif. Façades	ACCORD 22/04/2026
DP26004	PILCHER Hugo	65 route de la Villaz	Remplacement grillage par clôture bois	REFUS 10/04/2026
DP26009	FUTUR HOME	82 route des Martinets	Panneaux photovoltaïques	Classé sans suite 22/04/2026

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

21 avril 2026 : réunion Vivre à Saint Jean

Alexandre DELALE confirme la réunion des présidents d'associations (6 associations représentées sur 12 associations) pour préparer la réunion publique du 28 avril. L'objectif est de changer le nom de Vivre à Saint Jean en Comité des fêtes et de choisir les nouveaux membres du bureau et de mobiliser des bénévoles pour mettre en place la fête du Village de cet été.

22 avril 2026 : réunion commission scolaire

Le Maire demande à Nathalie TAVERNIER comment s'est passée la réunion de la commission scolaire. Nathalie TAVERNIER répond que les élus se sont appropriés les dossiers et l'organisation actuelle du périscolaire.

23 avril 2026 : Conseil communautaire de Haut-Chablais Interco

Le Maire informe les élus qu'il a été élu 7^{ème} vice-président de HCI en charge de l'agriculture, de l'environnement, du PPT (Plan Pastoral Territorial) du Roc d'Enfer, des espaces naturels, de Natura 2000 et de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). A ce titre, l'indemnité mensuel est de 619.86€ brut.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'eau à la Villaz

Vincent FREMONT confirme les travaux dans le réservoir de Puinel (changement du régulateur et du flotteur) et la coupure d'eau du 29 avril. Le maillage du réseau devrait limiter les secteurs impactés, des tests seront faits la veille et la coupure devrait être plus courte que prévue. Sophie COTTET demande si l'EHPAD sera concerné par la coupure d'eau. Vincent FREMONT répond négativement. Par contre, la ferme du Mont Caly n'aura pas d'eau mais l'agriculteur a été prévenu.

SAEM du Roc d'Enfer

Le Maire confirme que la saison d'hiver 2025/2026 est une bonne saison avec un chiffre d'affaires d'environ 2,7 millions, soit une augmentation de 5.9% par rapport à l'hiver 2024/2025. Il confirme que la station n'a jamais réalisé un tel CA, l'enneigement était bon ainsi que la fréquentation. Les navettes mises à disposition par la SERMA d'Avoriaz ont bien marché malgré un démarrage un peu difficile au début au niveau de la Communication. Le Maire tient à souligner l'aide d'Avoriaz sur des contrats d'assurance, le don de 2 dameuses, la mutualisation pour des achats.

Une réflexion avec la Communauté de Communes devrait être lancée pour que la station bénéficie d'une navette régulière ; les élus regrettent que le Balad'Aulps Bus n'aille pas jusqu'à la station.

Le Maire confirme une réunion avec les commerçants qui ont souligné la bonne gestion de la station. Catherine CULLAZ confirme que la neige de culture a été produite au bon moment et que le domaine a été bien préparé pour la saison d'hiver. Le Maire confirme une prise de conscience des difficultés et les mesures mises en place (fermeture du téléski d'Esserailloux, fermeture d'un téléski du plateau des têtes et de la chèvrerie en fonction de la fréquentation...).

Fréquentation de la Médiathèque en mars 2026

Caroline GERME, responsable de la médiathèque, a communiqué les chiffres de fréquentation pour le mois de mars dernier : 277 personnes sont venues à la médiathèque, pour un total de 484 prêts, 95 retours dans la boîte à lire à l'extérieur et 17 nouvelles inscriptions dont 14 habitants de Saint Jean d'Aulps.

Projet d'achat du bâtiment jouxtant la médiathèque

Sophie COTTET interroge le Maire sur le projet d'achat du bâtiment et des terrains en face du lion d'or. Le Maire rappelle que l'EPF, Etablissement Public foncier, a été sollicité pour un portage foncier et que les domaines ont rendu leur estimation financière. Frédéric THORD demande quelle sera la destination de cette acquisition. Le Maire répond que rien n'est arrêté et qu'il n'a pas voulu que ce soit

l'ancien conseil qui prene les décisions. Sylviane COTTET DUMOULIN parle d'agrandir la médiathèque et Alexandre DELALE souligne l'emplacement stratégique en centre du village de ce bâtiment. Le Maire conclus en rappelant le besoin d'une salle polyvalente pour le village et d'une halle.

Multi-Pass Enfants de la Commune

Le Maire propose aux élus de renouveler l'achat de forfaits pour les enfants de la Commune de moins de 16 ans afin qu'il bénéficie d'un multi pass portes du Soleil du 22 mai au 13 septembre prochain. Sophie COTTET demande le coût de cette prise en charge. Le Maire répond 3400€ en 2025.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 11 mai 2026.

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
André JORDAN

